

# HABILITATION HYDRAULIQUE

---

## A – PREAMBULE

En France, contrairement à une idée largement répandue, les habilitations hydrauliques dispensées par les organismes de formation n'ont pas de caractère légal. Néanmoins, il est important de sensibiliser le personnel aux risques hydrauliques et c'est la raison pour laquelle TRITECH s'associe pleinement à cette démarche à l'origine de laquelle se trouve l'UNITOP (aujourd'hui intégrée à l'ARTEMA) avec sa recommandation RU – H.P/2.

## B – MISE AU POINT

L'habilitation hydraulique a été calquée sur celle concernant le personnel électricien. Pour mémoire, c'est à partir de textes extraits des livres du Code du Travail qu'ont été élaborés des décrets contenant des articles à l'origine de la publication UTE C18 – 510 (recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique).

## C – HABILITATION

Une personne habilitée est autorisée à accéder sans surveillance aux machines ou aux locaux présentant des risques hydrauliques. Selon son niveau d'habilitation, elle pourra réaliser ou diriger des travaux d'ordre hydraulique ou non.

L'habilitation comporte plusieurs notions distinctes (critères techniques et appréciation du professionnalisme de l'intervenant) :

### 1A – LA QUALIFICATION TECHNIQUE DU PERSONNEL :

La diversité des opérations à effectuer est à l'origine de leur hiérarchisation (peinture, manœuvre de vannes, réglages, mesures, essais, consignation, ...). La recommandation UNITOP a ainsi défini 6 niveaux d'habilitation allant du personnel non hydraulicien (HY0) au metteur au point (HY5).

### 1B – LA FORMATION TECHNIQUE AUX RISQUES HYDRAULIQUES :

La formation technique à l'habilitation comporte une première partie théorique abordant des sujets tels que les dangers de l'hydraulique, les règles de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident. La seconde partie, axée sur la pratique, assure une bonne connaissance des équipements oléohydrauliques et des prescriptions particulières adaptées aux opérations à effectuer.

### 2 – L'EVALUATION DU PROFESSIONNALISME :

L'habilitation, reflétant la capacité d'une personne à accomplir avec professionnalisme et en toute sécurité certaines tâches sur ses machines, est délivrée par l'employeur. Elle est matérialisée par un titre d'habilitation précisant l'étendue et les limites des travaux réalisables ainsi que la durée de validité.

## **D – NIVEAU D’HABILITATION TRITECH**

En l’absence de tout cadre légal, il a été décidé de faire coïncider les niveaux d’habilitation avec les niveaux de maintenance définis par la norme FD X60 – 000.

### **REMARQUES IMPORTANTES :**

Les niveaux d’habilitation sont valables en hydraulique stationnaire et mobile. Les procédures décrites dans nos fascicules sont applicables sur des équipements dont la pression maximale de service est de 500 bars (haute pression).

Dans le descriptif ci-dessous, les sigles entre parenthèses correspondent aux codes référencés des stages présentés dans nos plaquettes INDUSTRIE et MOBILE.

### **NIVEAU HY0 (Stages STB - MTB)**

#### **Actions simples sans aucun démontage de composants (outillage léger) :**

- Contrôle visuel des niveaux d’huile et appoints de fluide dans un réservoir non pressurisé.
- Contrôle visuel des branchements électriques sur valves.
- Contrôle et changement des cartouches de filtre à air.
- Contrôle visuel des différentes étanchéités.
- Procédure de prélèvement d’huile dans un réservoir non pressurisé.

### **NIVEAU HY1 (Stages STR – MTR)**

#### **Dépannages par échange standard et petite opération d’entretien (moyens de soutien simples) :**

- Procédure de vidange du réservoir.
- Démontage / remontage (capteur, clapet, vanne, échangeur de température, cartouche de filtre, groupe motopompe, conduite, joint, etc ...).
- Contrôle de pression (manomètre).

### **NIVEAU HY2 (Stages SCR - MCR)**

#### **Identification, diagnostic et réparation (moyens de soutien complexes) :**

- Condamnation (maintien d’un système dans une position déterminée et verrouillée).
- Montage d’une pompe et réglages (pression, zéro).
- Réglages de valves pression et débit.
- Vérification des accumulateurs.

### **NIVEAU HY3 (Stages SLS – MLS)**

**Travaux importants de maintenance corrective ou préventive (mise en œuvre de moyens spécifiques) :**

- Consignation / déconsignation.
- Analyse schématique de dysfonctionnement.
- Vérification de la mise en conformité de l'équipement (flexibles anti-fouet, ...).
- Modification ou adaptation du schéma aux règles en vigueur.

### **NIVEAU HY4 (Stages SDI – MDM - MCF)**

**Rénovation ou reconstruction (fabrication ou utilisation de moyens industriels) :**

- Révision et réparation d'une pompe.
- Mise en service de l'installation.
- Dépannage par utilisation de moyens de mesure complexes (enregistreur de pression, débit, ...).
- Analyses (vibratoire, lubrifiants, ...).